

KUCZERA, Andreas, *Grangie und Grundherrschaft. Zur Wirtschaftsverfassung des Klosters Arnsburg zwischen Eigenwirtschaft und Rentengrundherrschaft (1174-1400)*

Julien Demade



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/568>

DOI : [10.4000/ifha.568](https://doi.org/10.4000/ifha.568)

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Julien Demade, « KUCZERA, Andreas, *Grangie und Grundherrschaft. Zur Wirtschaftsverfassung des Klosters Arnsburg zwischen Eigenwirtschaft und Rentengrundherrschaft (1174-1400)* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2007, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/568> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.568>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

KUCZERA, Andreas, *Grangie und Grundherrschaft. Zur Wirtschaftsverfassung des Klosters Arnsburg zwischen Eigenwirtschaft und Rentengrundherrschaft (1174-1400)*

Julien Demade

- 1 La thèse de doctorat d'A.K. a pour principal intérêt d'être l'illustration idéal-typique de ce que l'historiographie ruraliste allemande portant sur l'époque médiévale peut avoir à la fois de plus traditionnel, et de plus idiosyncrasique si on la compare à d'autres historiographies européennes. Le plus distinctif n'est à cet égard pas dans le choix de l'objet – une fondation bénédictine transformée en 1174 en un monastère cistercien – même s'il est révélateur, puisque les médiévistes allemands n'ont le plus souvent abordé l'histoire rurale que par le biais de l'étude d'une seigneurie, négligeant donc des définitions thématiques ou géographiques de leur champ de recherche ; par là apparaît que ce qui intéresse n'est pas tant l'histoire des dominés, ni même celle de la domination, que celle des dominants – de façon ici particulièrement claire puisque un bon tiers de l'ouvrage est consacré (ce que le titre n'aurait a priori pas laissé imaginer) à l'histoire du monastère d'Arnsburg en général. On est ainsi très bien renseigné sur les fondateurs (les sires de Münzenberg) et sur les transformations opérées sur le site castral d'Arnsburg (qu'ils ont donné aux moines) pour l'adapter à ses nouvelles fonctions ; de même que l'on n'ignore plus rien désormais des rapports ultérieurs des pères blancs avec les Münzenberg, ou de leurs relations avec leurs supérieurs ecclésiastiques, séculiers comme réguliers, ainsi qu'avec les sept monastères-filles (exclusivement de moniales) d'Arnsburg.
- 2 Les deux tiers restant portent quant à eux sur l'organisation de la seigneurie – par « organisation » nous ne prétendons donner ici qu'une traduction imparfaite de *Verfassung*, terme trop décisif dans l'historiographie allemande pour être vraiment (en

raison de l'ensemble de connotations qu'il charrie) traduisible ; traduction imparfaite notamment parce qu'impuissante à rendre compte du juridico-centrisme charrié par la notion de Verfassung. Traditionnellement, l'étude de la Grundherrschaftsverfassung repose donc sur deux piliers documentaires, les chartes et les censiers, types de sources privilégiés au détriment des comptes en raison de leur valeur juridique. Curieusement, si A.K. présente bien la description bonorum d'Arnsburg, document exceptionnel en ce qu'il décrit de façon très précise le parcellaire, il n'en fait par la suite (pour cette raison même ?) aucun usage, lui préférant des chartes qui, pourtant, sont bien loin d'offrir et la même exhaustivité et la même précision – sans même compter que, contrairement à ce censier, elles se retrouvent à l'identique dans n'importe quel charrier monastique, et donc dans bon nombre de monographies déjà écrites. Ces chartes forment la matière de chapitres de Besitzgeschichte sur les différents ensembles géographiques en lesquels se groupent les possessions monastiques (ce qui ne vaut au lecteur qu'une simple suite de régestes chronologiquement ordonnés), ensembles qui le plus souvent – sans grande surprise s'agissant de cisterciens – se structurent autour de granges. Vient ensuite une partie sur les formes d'accensement, qui apporte elle des informations neuves sur ces types spécifiquement hessois de tenure que sont le colonat et le Landsiedelrecht, dont A.K. montre, au rebours de ce qui avait pu être affirmé jusque-là, qu'il s'agit d'une seule et même chose et que la différence terminologique ne provient que du passage du latin au moyen-haut-allemand, brusquement effectué dans les chartes au cours du second quart du XIVe s. Enfin sont énumérées, comme autant de tiroirs qu'il a dû sembler nécessaire d'ouvrir (à défaut de pouvoir généralement les remplir), les différentes activités productives, de l'élevage ovin à l'apiculture.

- 3 Au total, A.K. a donné un ouvrage qui traite partiellement de tout autre chose que ce qu'annonce son titre, et qui par ailleurs ne fournit qu'une analyse normative d'une documentation dont a uniquement été étudiée la partie la moins susceptible de fournir des informations sur l'objet qu'il s'agissait d'éclairer.
- 4 Julien DEMADE (Centre National de la Recherche Scientifique)